



Numéro d'accréditation **STS 054**
Norme d'accréditation ISO/CEI 17025:2005

Registre STS

page 1 de 2

Laboratoire d'essais pour l'analyse d'agents biologiques

LABORATOIRE SPIEZ
Laboratoire d'essais pour
l'analyse d'agents biologiques
CH-3700 Spiez

Responsable:
Responsable Ass.Qualité:
Téléphone:
Téléfax:
E-Mail:

Internet:
Première accréditation:
Dernière accréditation:
Version actualisée:

Dr Marc Strasser
Mauro Zanni
+41 33 22 81 545
+41 33 22 81 402
mailto:
marc.strasser@babs.admin.ch
<http://www.labor-spiez.ch>
16.03.1994
23.05.2010
www.sas.ch (organismes accrédités)

Portée de l'accréditation, édition septembre 2011

Produits, matériaux, domaine	Principe de mesure ^{2) 3)} (caractéristiques, étendue de mesure, genres d'essais)	Méthodes d'essais, remarques (normes nationales et internationales, méthodes validées internes)
Diagnostic bactérien Mise en évidence de germes mésophiles aérobies, Escherichia coli et entérocoques dans l'eau potable	Germes mésophiles, aérobies ²⁾ Escherichia coli ²⁾ Entérocoques ²⁾	Manuel suisse des denrées alimentaires, chapitre 56, méthode E.1, Edition 2000 L 054 400 L 054 401 L 054 402 L 054 403 Manuel suisse des denrées alimentaires, chapitre 56, méthode E.3, Edition 2000 L 054 400 - L 054 403 Manuel suisse des denrées alimentaires, chapitre 56, méthode E.5, Edition 2000 L 054 400 - L 054 403



Numéro d'accréditation **STS 054**
Norme d'accréditation ISO/CEI 17025:2005

Registre STS

page 2 de 2

Produits, matériaux, domaine	Principe de mesure ^{2) 3)} (caractéristiques, étendue de mesure, genres d'essais)	Méthodes d'essais, remarques (normes nationales et internationales, méthodes validées internes)
Analyse de toxines biologiques	Détermination des protéines par la méthode du colorant lié et de la photométrie ³⁾	L 054 096
	Détermination de ricine avec un essai immunologique (ELISA) ³⁾	L 054 200
	Détermination de la teneur en saxitoxine et en dc-saxitoxine – Méthode par CLHP avec dérivatisation pré-colonne ³⁾	L 054 211 EN 14526 :2004
Biochimie médicale Sang humain	Méthode spectro-photométrique des cholinestérases ²⁾	L 054 102

- 1) Type A : Aucun changement dans ce domaine n'est autorisé
- 2) Type B : Optimisation de procédures d'essai définies (adaptation aux exigences des clients, normes changées) autorisée
- 3) Type C : Introduction de procédures d'essai supplémentaires autorisée pour les différents types d'essai